

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent vingt et unième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 4 février 2019 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 15 AVRIL 2019**

**Procès-verbal de la quatre cent vingt et unième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 4 février 2019 à 12 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X (visioconférence)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
<b><u>PERSONNES CONVOQUÉES :</u></b>		
B. DE GROUSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X (visioconférence)	
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :</u></b>		
AUGER, Mireille Attachée d'administration	X	

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent dix-neuvième (26 novembre 2018) réunion du comité exécutif

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

2.2 Procès-verbal de la quatre cent vingtième (14 janvier 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif

2.2.1. Approbation

2.2.2. Affaires en découlant

3.- Avis au recteur concernant les corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais

4.- Amendements concernant le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

5.- Fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO

6.- Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

7.- Acquisition de serveurs informatiques

8.- Mise à niveau du système de ventilation #11 au pavillon Alexandre-Taché

9.- Réfection des escaliers extérieurs au pavillon Alexandre-Taché

10.- Engagement d'une agente ou d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement au campus de Gatineau

11.- Engagement d'une secrétaire de direction ou d'un secrétaire de direction au Département de psychoéducation et de psychologie au campus de Gatineau

12.- Engagement d'une spécialiste ou d'un spécialiste en sciences de l'éducation – conseillère ou conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau

13.- Engagement d'une secrétaire ou d'un secrétaire au Département des sciences administratives au campus de Gatineau

14.- Octroi d'un contrat d'acquisition de mannequins de simulation haute-fidélité

15.- Prochaine réunion (15 avril 2019)

16.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbaux

### 2.1 Procès-verbal de la quatre cent dix-neuvième (26 novembre 2018) réunion du comité exécutif

#### 2.1.1. Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent dix-neuvième (26 novembre 2018) réunion, et ce, sans modification.

#### 2.1.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

### 2.2 Procès-verbal de la quatre cent vingtième (14 janvier 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif

#### 2.2.1. Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingtième (14 janvier 2019) réunion, et ce, sans modification.

#### 2.2.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingtième réunion, les suites régulières ont été données.

## 3.- Avis au recteur concernant les corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais

Le 18 décembre 2018, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a annoncé un nouveau financement de 7,5 M\$ pour les universités en région du réseau de l'Université du Québec. De ce montant, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) reçoit un montant de 1 M\$. Malgré un déficit budgétaire de 994 200 \$ au budget révisé, le conseil d'administration a confié à la direction de l'Université le mandat d'équilibrer le résultat financier pour l'année 2018-2019.

Dans le contexte de l'octroi non prévu de 1 M\$, la direction propose d'affecter dès maintenant cette somme à diverses priorités de l'UQO. Les sommes rendues disponibles devront être utilisées d'ici le 30 avril 2019. Le détail des nouveaux éléments budgétaires à modifier ou à introduire en lien avec les grands enjeux de l'UQO et les priorités de développement de celle-ci est présenté.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1906 concernant l'avis au recteur relatif aux corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

## 4.- Amendements concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

L'Université adoptait, le 23 février 1993, son premier « Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants ». Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais.

Une nouvelle cotisation pour les services de la clinique de santé a été ajoutée le 12 mars 2018 (407X-CA-6187), à compter de l'hiver 2019, et est composée des montants suivants :

- Une somme de 17 \$ par session par étudiant inscrit à l'automne et à l'hiver;
- Une somme de 10 \$ par étudiant inscrit aux sessions d'été.

Toute notion liée à l'indexation de cette cotisation se doit donc d'être retirée du règlement puisque la résolution du 28 février 2018 de l'AGE-UQO ne le spécifie pas.

Également, l'annexe 2 du règlement « Grille des tarifs pour les équipements du Service des technologies de l'information », celle-ci a été simplifiée. Certains tarifs ont été augmentés et certains appareils ont été ajoutés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1907 concernant l'amendement touchant le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 5.- **Fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO**

Depuis 1990, l'Université offre un service de résidences universitaires ayant une capacité d'accueil de 92 locataires aux Résidences Taché et de 106 locataires aux Maisons de ville. Le service des résidences est géré par la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides. Le taux d'occupation des résidences est de près de 100 % sur 9 mois.

Conformément aux barèmes de la Régie du logement, lors de sa réunion du 12 février 2018, le comité exécutif a approuvé la grille de fixation de loyer pour l'année 2018-2019, résolution 411-CX-1846. Cette grille prévoyait des hausses de loyer d'environ 5,14 % pour le Bloc A des Résidences Taché et 1,01 % pour le bloc B. La différence étant due à la rénovation majeure du bloc A à l'été 2017. Quant aux Maisons de ville, la hausse était de 1,01 %.

Nous proposons une nouvelle grille tarifaire pour la fixation des loyers des résidences universitaires pour l'année 2019-2020. Le calcul pour la fixation de loyer 2019-2020 propose une augmentation d'environ 0,85 % pour les Résidences Taché et de près de 0,65 % pour les Maisons de ville.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1908 concernant la fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 6.- **Modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$**

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour approbation, une nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires avec les ajouts suivants :

- Modifier le libellé des deux astérisques vis-à-vis de « cadre » sous la délégation de 5 000 \$ et moins, en ajoutant le texte suivant au texte existant :
 

« La personne occupant le poste de directeur/commissaire de la galerie UQO signe les protocoles d'entente pour l'obtention de subventions ou de financement de 100 000 \$ et moins pour la Galerie UQO, lorsqu'aucune contribution spécifique de l'UQO n'est requise à la réalisation du projet à l'extérieur des tâches et des budgets réguliers. Cependant si le protocole d'entente exige en contrepartie une dépense ou un engagement de l'UQO, le montant ne pourra pas excéder 5 000 \$ comme prévu à la présente grille. »
- Sous «délégation de 2 000 \$ et moins», ajouter le poste «Technicien en administration (recherche et comptabilité)» étant donné qu'une partie des tâches de ce poste concernent le traitement des dossiers à la recherche et par le fait même l'approbation des dépenses de recherche.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1909 concernant la modification à la grille d'autorisation de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 7.- **Acquisition de serveurs informatiques**

L'Université possède actuellement six (6) serveurs informatiques, deux (2) acquis en 2012, deux (2) en 2015 ainsi que deux (2) en 2016. L'évolution de la technologie, le manque de support des fournisseurs, la désuétude de ces serveurs ainsi que l'impossibilité de procéder aux mises à jour en matière de sécurité informatique rendent nécessaire le remplacement de ces serveurs. Afin de remédier à ces constats et difficultés, l'Université désire donc acquérir au moins huit (8) nouveaux serveurs informatiques.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO et de la procédure qui en découle, l'approvisionnement du Service des finances de l'Université a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 7 décembre 2018 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (L.R.Q. C- 65.1, r.5.1) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C- 65.1).

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 janvier 2019. Cinq (5) entreprises ont déposé des propositions qui ont été étudiées par le Service des technologies de l'information et par l'approvisionnement du Service des finances. L'adjudication étant basée sur le prix le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise IT2GO Solutions inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1910 concernant l'acquisition de serveurs informatiques; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### 8.- **Mise à niveau du système de ventilation #11 au pavillon Alexandre-Taché**

Pour faire suite à l'évaluation du déficit d'entretien et à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme Planifika, le système de ventilation #11 au pavillon Alexandre-Taché doit être remplacé par un système de ventilation plus efficace et performant.

La firme d'ingénieurs PMA a été mandatée pour préparer les plans et devis.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais et de la procédure qui en découle, l'approvisionnement du Service des finances de l'Université a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 14 décembre 2018 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C- 65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C- 65.1). Une visite facultative a été organisée le 9 janvier 2019.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 janvier 2019. Une (1) seule entreprise a déposé une proposition et celle-ci est conforme au devis. L'étude de la proposition a été faite par le Service des terrains et bâtiments et par l'approvisionnement du Service des finances de l'Université. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Émile Séguin & Fils Ltée.

Le financement du projet de remplacement du système de ventilation #11 au pavillon Alexandre-Taché est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Advenant le dépassement du montant prévu de 123 500 \$, le comité exécutif en sera informé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1911 concernant la mise à niveau du système de ventilation #11 au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

## 9.- **Réfection des escaliers extérieurs au pavillon Alexandre-Taché**

Pour faire suite à la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme Planifika, des travaux de réfection des escaliers extérieurs au pavillon Alexandre-Taché, l'UQO doit procéder à la démolition des deux escaliers de bois existants, à la fabrication et l'installation d'une nouvelle structure en acier galvanisé, à la fabrication et l'installation des escaliers incluant les mains courantes.

La firme d'ingénieurs FCSD architecture + design a été mandatée pour préparer les plans et devis.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais et de la procédure qui en découle, l'approvisionnement du Service des finances de l'Université a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 4 décembre 2018 en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). Une visite facultative a été organisée le 11 janvier 2019.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 janvier 2019. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et par l'approvisionnement du Service des finances de l'Université. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 9028-3946 Québec inc. (Sabco).

Le financement du projet de réfection des escaliers extérieurs au pavillon Alexandre-Taché est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées annuellement par le MEES.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1912 concernant la réfection des escaliers extérieurs au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

## 10.- **Engagement d'une agente ou d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste d'une agente ou d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage interne dudit poste.

Le comité de sélection a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue. Il recommande la candidature de monsieur Guy Thibault à titre d'agent d'information à la Direction des communications et du recrutement au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1913 concernant l'engagement d'un agent d'information à la Direction des communications et du recrutement au campus de Gatineau (**Guy Thibault**); laquelle résolution est jointe en appendice.

## 11.- **Engagement d'une secrétaire de direction ou d'un secrétaire de direction au Département de psychoéducation et de psychologie au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste d'une secrétaire de direction ou d'un secrétaire de direction au Département de psychoéducation et de psychologie au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu trois (3) candidatures et les a retenues pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Doris Moffet à titre de secrétaire de direction au Département de psychoéducation et de psychologie au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1914 concernant l'engagement d'une secrétaire

de direction au Département de psychoéducation et de psychologie au campus de Gatineau (**Doris Moffet**); laquelle résolution est jointe en appendice.

**12.- Engagement d'une spécialiste ou d'un spécialiste en sciences de l'éducation – conseillère ou conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau**

Suite à la création (résolution 414x-CA-6304) du poste d'une spécialiste ou d'un spécialiste en sciences de l'éducation - conseillère ou conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu neuf (9) candidatures et en a retenu trois (3) pour une entrevue. Il recommande la candidature de monsieur Hamid Saffari à titre de spécialiste en sciences de l'éducation - conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1915 concernant l'engagement d'un spécialiste en sciences de l'éducation –conseiller pédagogique en technologies éducatives au Décanat de la gestion académique au campus de Gatineau (**Hamid Saffari**); laquelle résolution est jointe en appendice.

**13.- Engagement d'une secrétaire ou d'un secrétaire au Département des sciences administratives au campus de Gatineau**

Suite à la vacance du poste d'une secrétaire ou d'un secrétaire au Département des sciences administratives au campus de Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage de l'offre d'emploi dudit poste.

Le comité de sélection a reçu six (6) candidatures et en a retenu deux (2) pour une entrevue. Il recommande la candidature de madame Maude Bélanger-Côté à titre de secrétaire au Département des sciences administratives au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1916 concernant l'engagement d'une secrétaire au Département des sciences administratives au campus de Gatineau (**Maude Bélanger-Côté**); laquelle résolution est jointe en appendice.

**14.- Octroi d'un contrat d'acquisition de mannequins de simulation haute-fidélité**

Le développement du nouveau programme à la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) - 2262 par le Département des sciences infirmières de l'Université du Québec en Outaouais entraîne un besoin de plusieurs modèles de mannequins de simulations haute-fidélité pour le volet pratique des cours.

L'Université désire donc acquérir quatre (4) mannequins de simulation haute-fidélité, soit un bébé de neuf (9) mois, un enfant de cinq (5) ans, un nouveau-né et un bébé prématuré de 25 semaines. Un seul fournisseur est en mesure de fournir les quatre (4) mannequins. Ayant déjà deux (2) mannequins intelligents adultes de marque Laerdal Medical Canada Ltd en sa possession dont le dernier a été acquis par le biais d'un appel d'offres public l'an dernier, cet achat comblerait un besoin d'uniformité dans le parc de mannequins du département, et ce, notamment pour des raisons de logistique, puisqu'un ordinateur sera configuré avec le système d'exploitation de Laerdal Medical Canada Ltd dans chaque salle de simulation et que les mannequins changeront de salle au besoin.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais et de la procédure qui en découle, l'approvisionnement du Service des finances de l'Université a publié un avis d'intention public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 15 au 31 janvier 2019 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* (L.R.Q. C- 65.1, r.5.1) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C- 65.1).



Comme aucune autre entreprise n'a démontré d'intérêt à l'avis, la recommandation est d'octroyer le contrat en gré à gré à l'entreprise Laerdal Medical Canada Ltd.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 421-CX-1917 concernant l'octroi d'un contrat d'acquisition de mannequins de simulation haute-fidélité; laquelle résolution est jointe en appendice.

**15.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion ordinaire du comité exécutif aura lieu le lundi 15 avril 2019 à 12 h.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe cependant les membres qu'il est possible qu'une réunion extraordinaire doive être convoquée au début ou à la mi-mars.

**16.- Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 37.

*Original signé par :*

---

La présidente d'assemblée, Diane Godmaire  
Le secrétaire, André J. Roy